



# VéGÉTALiser ma Ville

**PLUS D'INFO  
ICI**



# Comment ça marche ?

**1**  
Vous êtes un commerçant, une association ou un particulier, et vous souhaitez participer au fleurissement de la ville

**2**  
Remplissez le formulaire de demande de végétalisation disponible dans les points d'accueil municipaux ou téléchargeable depuis le site internet : [www.Sommières.fr](http://www.Sommières.fr)

**3**  
Choisissez parmi les 2 espèces de végétaux proposées et renvoyez la demande par courrier à l'adresse indiquée

**4**  
Les services techniques de la Ville réceptionneront votre demande et étudieront sa faisabilité

**5**  
Si votre demande est acceptée, une convention sera signée entre vous et la Ville de Sommières. Celle-ci prendra en charge les travaux et la plantation, en contrepartie, vous vous engagerez à l'entretenir dans le respect de la convention.

**Le permis de végétalisation n'est valable que dans le périmètre des rues qui sont citées dans la convention.  
Ce périmètre est consultable dans les documents à télécharger**